

Extrait de délibération

Bureau syndical

3 novembre 2025 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-cinq le lundi trois novembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD Président.

Date de la convocation : 28 octobre 2025 **Pouvoirs :** 0
Nombre de délégués en exercice : 11 **Absents, excusés :** 2
Présents : 9 **Votants :** 9

	Présents	Excusés	Absents
Président :	GAILLARD Didier		
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, BIRONNEAU Pascal	BRESCIA Nathalie	
Membres :	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	BIRE Ludovic	

Renouvellement de la convention de partenariat entre Radio Gâtine et le Pays de Gâtine

Radio Gâtine, radio associative du territoire, œuvre pour l'information locale et le relais des initiatives. Le Pays de Gâtine, en tant que moteur de dynamisme, accompagne les projets de développement (environnement, économie, social/culturel, patrimoine).

Sensible aux actions du Pays de Gâtine, Radio Gâtine propose de renouveler son partenariat pour continuer à en être le porte-parole à travers la réalisation de formats dédiés.

Le renouvellement de cette collaboration pour 2026 est centré sur la chronique « Balade en Gâtine », visant à valoriser la richesse du territoire et ses acteurs locaux (élus, associations, entrepreneurs, citoyens).

Engagements Mutuels :

- **Pour Radio Gâtine :**
 - Poursuite de la production et de la diffusion de chroniques de 15 minutes, « Balade en Gâtine », réalisées par un journaliste salarié.
 - Couverture de différentes thématiques (économie, agriculture, commerce, social, culture, patrimoine, sport) et différentes communes.
 - Diffusion des chroniques selon la grille suivante :
 - Mardi : Balade « économie » (8h45 et 18h20)
 - Jeudi : Balade « vie associative » (8h45 et 18h20)
 - Promotion du programme sur le site internet (radiogatine.fr) et les réseaux sociaux.
- **Pour le Pays de Gâtine :**
 - Mention du partenariat sur ses supports de communication.

Le membres du Bureau Syndical autorisent le Président à signer la convention de partenariat avec Radio Gâtine pour l'année 2026.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Didier GAILLARD
Président,